



Date d'ouverture : 31/03/01

## FICHE TECHNIQUE # 10

**Thématique :** Récréo-touristique

**Nom du projet :** Produits Chimiques Expro inc.

**Localisation :** 55, rue Masson, Saint-Timothée

### Problématique :

La population, lors de la consultation publique de 1998, a suggéré que la compagnie naturalise les sites dont elle n'a pas besoin. Un travail de sensibilisation est à faire au niveau de la direction et envers les citoyens de la part de la compagnie. Elle doit faire connaître ses contraintes environnementales (contamination des sols) et de sécurité publique (réglementation).

Une autre projet des citoyens est la possibilité d'implanter une piste cyclable qui relirait le Parc régional des Îles de Saint-Timothée au quartier de Notre-Dame du Sourire, dans le cadre de la mise en valeur de la rivière Saint-Charles (voir fiche technique rivière Saint-Charles). Il y a ici une question de sécurité l'usine fabriquant des explosifs, une réglementation fédérale prévoit des distances minimales très strictes quant à l'accès au site et à la protection de la population.

Pour les sols contaminés, des études en cours suggèrent qu'il n'y aurait pas de migration de la contamination présente dans le sol, à l'extérieur du site d'Expro. La nature de la contamination exigerait des techniques de réhabilitation qui sont encore au stade expérimental ce qui nécessite une approche prudente quant à la prise de décision. Nous n'avons pas de données sur le type de contaminants que l'on retrouve dans le sol.

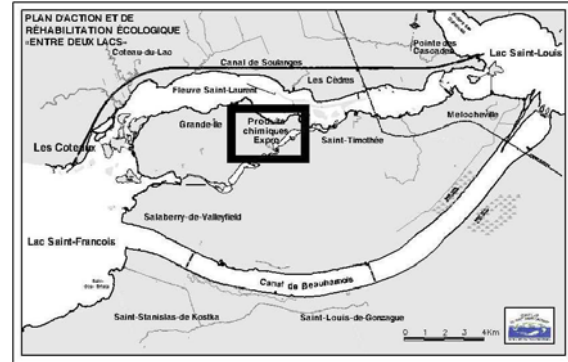
**Solution :** Il faudrait rencontrer les responsables et le collectif de gestion de l'usine et former un comité de travail pour mettre en commun les connaissances et les solutions possibles aux divers volets de la problématique.

Il faut faire une étude sur la décontamination des sols et amorcer le processus de décontamination avant la naturalisation.

### Faisabilité :

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a l'expertise nécessaire pour faire la concertation des intervenants mais nous n'avons pas senti d'intérêt de la part des représentants de la compagnie. Malgré de multiples tentatives pour rejoindre les représentants de la compagnie, aucune donnée nous a été fournie.

La réglementation fédérale sur les explosifs est très stricte.



Une entente a été conclue entre la compagnie et le gouvernement fédéral pour la décontamination des sols, en novembre 2000.

Il y a depuis un certain temps un problème de liquidité pour la compagnie.

**Coût :** Non disponible

**Partenaires visés :**

Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, Crivert Inc, **Environnement Canada**, Ministère de l'Environnement du Québec (MEnv), **Produits chimiques Expro**, Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), Table de concertation de la rivière Saint-Charles, Ville de Saint-Timothée

**Échéancier :**

Rencontre avec les responsables	2001
Étude des sols	2001-2003
Décontamination	-2010
Naturalisation	2005-2010

**Indicateur d'atteinte d'objectif :**

Compréhension des citoyens face à la problématique de l'implantation d'un lien cyclable à proximité d'un plan d'explosif.

Caractérisation des sols et décontamination.

Naturalisation d'une partie de l'usine.

**Références complémentaires :**

Assemblée nationale, 1998, Loi sur les d'explosif LRQE-22

Journal Le Soleil de Salaberry-de-Valleyfield, 25 novembre 2000. Les mises à pied pourraient être évités - Le fédéral investit 30 millions \$ à l'usine Expro.

Site internet de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

<http://www.ec.gc.ca/pdb/npri>